

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 avril 2015

DCM N° 15-04-30-10

Objet : Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le champ des cultures urbaines.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Inscrite dans une logique de promotion, de diffusion et de valorisation des cultures urbaines, la municipalité encourage et accompagne les initiatives portées par les acteurs de ce champ. Elle propose ainsi de soutenir six projets d'animation éducative et citoyenne mis en œuvre par les associations messines sur l'ensemble du territoire, pour un montant total de **23 290 €**.

1) "Place à la rue" et "Slam et chant" par le Collectif des Energies Urbaines

Il est proposé de financer deux projets proposés par l'association des Energies Urbaines, collectif composé de 16 associations messines. Elle reconduit son projet "Place à la Rue" et propose deux rendez-vous pour cette quatrième édition. Le samedi 11 septembre, au jardin des Amours, quatre scènes de musique urbaine ainsi qu'un espace Chill-out dédié à l'éducation citoyenne et à la prévention seront installés. Les samedi 21 et dimanche 22 novembre 2015, sera organisée une résidence artistique rythmée par des ateliers pédagogiques et ponctuée par une soirée festive autour de la danse urbaine au centre social de la Grange aux Bois. Le coût total du projet est estimé à 43 730 €. Il est proposé d'accorder une aide financière de **11 000 €**.

L'association propose également un projet "SLAM et CHANT", dans un but d'éducation artistique et culturelle. Elle développe des ateliers slam et beat box dans les quartiers de Metz, en lien avec les structures de Jeunesse, puis, dans le cadre du renforcement du lien transfrontalier ainsi que du développement de la citoyenneté européenne, elle propose la mobilisation de dix de ces jeunes sur des workshops à Trèves et Sarrebruck. Le coût total du projet est estimé à 9 620 €. Il est proposé de le soutenir à hauteur de **4 000 €**.

2) "Ateliers slam" avec le CMSEA

Dans un but de réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en très grandes difficultés, le PAEJ (Point d'Accueil Ecoute Jeunesse) s'engage à proposer des activités éducatives ludiques, s'appuyant sur le slam et le dessin, aux jeunes de 18 à 25 ans afin de leur permettre une remobilisation sociale et un meilleur accès à l'emploi. Le coût total du projet est estimé à 3 000 €. Il est proposé de le soutenir à hauteur de **2 000 €**.

3) "L'Atelier du Graff" de l'Association Bouge ton Ile

L'association "Bouge ton Ile" a été nouvellement créée par les habitants du quartier dans un but de redynamisation du secteur Fort-Moselle-Sainte-Barbe. Cette année, son projet, né d'une proposition soumise au budget participatif, repose sur deux actions. Une première action sera consacrée à la réalisation d'une fresque murale sur la façade du Centre Socio Culturel Sainte Barbe, et une seconde action consistera en la réalisation de plates-bandes florales par les enfants du quartier. Le coût total du projet est estimé à 1 375 €. Il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de **1 200 €**.

4) "Graff des transformateurs UEM" par l'Association Créature

Le projet "Graff UEM", né d'un partenariat entre la Ville de Metz et l'UEM en 2014, est reconduit. Il consiste cette année à décorer 5 postes de transformateurs UEM, et sera mis en œuvre dans le cadre de la semaine de la propreté du 26 au 31 mai 2015 par l'association Creature. Il a pour objectif à la fois l'inscription de ces transformateurs de manière harmonieuse dans le paysage des quartiers et à la fois la lutte contre les incivilités liées aux dégradations causées par les tags sauvages. Le coût total de l'opération s'élève à 6 000 €, l'UEM participant à hauteur de 2 500 €. Il est proposé d'accorder **2 500 €** à l'association dans le cadre de cette action.

5) "Graff de la pile de l'ancien pont courbe de la Patrotte" par le Centre d'Action Culturelle et Sociale George Lacour

A l'initiative du comité de quartier, il est proposé de décorer la pile de l'ancien pont courbe de la Patrotte, avec pour objectifs son inscription de manière harmonieuse dans le paysage du quartier et la lutte contre les incivilités causées notamment par l'affichage sauvage. Dans une démarche éducative et participative, le Centre d'Action Culturelle et Sociale de George Lacour (CACs Lacour) organise la mise en œuvre du projet. Le coût total du projet s'élève à 2 590 €. Il est proposé d'accorder une subvention de **2 590 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de promouvoir les disciplines issues des cultures urbaines à des fins éducatives et citoyennes, de soutenir l'action socio-éducative en direction de la jeunesse et de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées pour un montant total de **23 290 €** :

- Association Collectif des énergies urbaines	15 000 €
Place à la rue	11 000 €
Ateliers Slam	4 000 €

- Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	2 000 €
- Association "Bouge ton île"	1 200 €
- Creature	2 500 €
- Centre d'Action Culturelle et Social George Lacour	2 590 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse
 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h07 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ